



## Formation préparatoire au Certificat Individuel dit « Certiphyto » Utilisation à titre professionnel Décideur Agricole Contextualisée « agriculture biologique »

<b>Entreprise</b>	<b>Biocivam 11, Kristel Moinet 04.68.11.79.24</b>
<b>Thème de formation</b>	Formation préparatoire au Certificat Individuel « Utilisation professionnelle – Décideur Agricole »
<b>Durée de formation PP</b>	Nombre d'heures : <b>14 heures, soit : 2 jours</b>
<b>Intervenants</b>	Hervé Picard et formateur MSA
<b>Nombre de journées de formation</b>	2
<b>Lieu de formation</b>	<b>CFPPA Carcassonne</b>
<b>Dates d'intervention</b>	<b>02 et 03 décembre 2013</b>
<b>Horaires</b>	<b>09h-12h et 13h30-17h30</b>
<b>CFPPA « porteur » de la convention de formation</b>	CFPPA des Pays d'Aude site de Carcassonne Route de Saint Hilaire 11000 Carcassonne Tel : 04.68.119.119 (Habilité CI Décideurs Travaux et Services par la DRAAF LR pour le Réseau des CFPPA LR) Directeur : Monique Royer Dossier suivi par : Caroline Sangouard <a href="mailto:caroline.sangouard@educagri.fr">caroline.sangouard@educagri.fr</a>

### Publics :

- Agriculteur : Tout utilisateur professionnel qui achète, applique des produits phytopharmaceutiques.

### Objectifs :

- Connaître les principales réglementations liées aux produits phytosanitaires et à leur utilisation dans le cadre de l'activité de prestation de services
- Connaître les risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques pour la santé humaine et les moyens de prévention
- Connaître les risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques pour l'environnement et les moyens de prévention
- Connaître les stratégies qui permettent de limiter le recours aux produits phytosanitaires

### Equipe pédagogique :

- Dans le cadre de son habilitation à mettre en œuvre de l'Expérimentation « Certiphyto 2009-2010 », le **Réseau des CFPPA du Languedoc Roussillon** a constitué un pôle régional de compétences, d'une vingtaine de formateurs/consultants, permanents et vacataires, ayant suivi les formations nationales sur le Certiphyto et Santé et Sécurité au Travail, pour dispenser les formations nécessaires à l'obtention du Certificat individuel.
- Cette équipe dédiée de formateurs spécialistes du domaine a construit **en réseau** des parcours et des outils de formation spécifiques. La mutualisation des compétences des CFPPA du réseau permet de mobiliser les compétences adaptées à chaque catégorie de publics, sur toutes les productions présentes en LR et de répondre à des demandes inter et intra entreprises sur l'ensemble du territoire régional.

### Durée de la formation :

14 heures soit 2 journées organisées en 2 jours consécutifs

### Méthode et support pédagogiques :

- La formation est adaptée et active, elle alterne apports théoriques et exercices pratiques en liens directs avec la situation des participants.
- Elle sera **contextualisée (production biologique)** et basée sur les analyses et échanges de pratiques, l'organisation de débats contradictoires, etc. entre participants.

- Une intervention du service de prévention des risques de la MSA et/ou d'un formateur « Santé Sécurité travail » formé par l'INMA est prévue pour le module « Sécurité et santé au travail »
- Éventuellement, ½ journée pourra être effectuée sur le terrain, aux fins d'examens de situations concrètes, de matériels ou d'équipements.
- A l'issue de la formation un livret de formation sera remis à chaque participant.

### Attestation de formation :

- A l'issue de la formation chaque participant ayant rempli les conditions de suivi de la formation (présence obligatoire durant la totalité de la formation notamment), reçoit une attestation établie en double exemplaire original permettant de demander le certificat auprès de la DRAAF/DAF de sa région de domicile.

### Lieu de la formation :

- Formation dans les locaux du CFPPA de Carcassonne

### Programme de formation :

<i>Thèmes /durées</i>	<i>Contenu des thèmes</i>
<b>Réglementation</b>  <b>3 heures</b>	Cadre réglementaire français : lois Grenelle 1 et 2 et mesures afférentes : plan Ecophyto 2018. Définition des produits phytopharmaceutiques. Produits autorisés et produits illégaux (notion). Réglementation du transport et du stockage. Utilisation des produits. Consignation de toute utilisation des pesticides. Réglementation spécifique à l'activité du secteur des travaux et services en agriculture.
<b>Prévention des risques pour la santé</b>  <b>4 heures</b>	<b>Risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques</b> Dangerosité des produits : – dangers du produit ; – voies de pénétration ; – intoxication aiguë et intoxication chronique ; – devenir des produits dans l'organisme : stockage ou élimination. Situations d'exposition aux dangers : – situations d'exposition : avant, pendant et après l'application ; – contact direct et indirect ; – facteurs favorisant et aggravant la pénétration. Catégories de populations sensibles. <b>Mesures à prendre pour réduire les risques pour les êtres humains</b> Conditions et précautions d'emploi d'un produit pour limiter les contaminations des applicateurs. Conditions et précautions d'emploi d'un produit pour les usagers. Principales recommandations et réglementation. <b>Conduite à tenir en cas d'intoxication aiguë ou d'accident</b> Principaux symptômes d'empoisonnement. Conduite à tenir en cas d'accident. Mesures d'alerte des premiers secours : numéros d'urgence, déclaration des accidents. Signalement de l'accident auprès de Phyt'attitude (réseau de toxicovigilance)
<b>Prévention des risques pour l'environnement</b>  <b>3 heures</b>	<b>Risques pour l'environnement et les principales voies de contamination</b> Dangerosité pour l'environnement : – impacts sur l'environnement, sur les plantes non cibles, les insectes utiles, la faune sauvage et la biodiversité ; – connaissance des dangers des produits. Situations d'exposition aux dangers : – types de pollution : diffuse ou ponctuelle ; – devenir des produits phytopharmaceutiques dans l'environnement après le traitement ; – situations de contamination avant, pendant et après le traitement ; – facteurs favorisant et aggravant les contaminations ; – risques au niveau de la zone à traiter lors d'une intervention. <b>Prévention des risques</b> Pratiques visant à limiter la dispersion des produits phytopharmaceutiques dans l'environnement lors des transports Pratiques et aménagements visant à limiter la dispersion des produits phytopharmaceutiques dans l'environnement lors du stockage et du traitement des résidus, lors des manipulations et lors des épandages Traçabilité tout au long du processus.
<b>Techniques alternatives à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques</b> <b>4 heures</b>	Méthodes et produits de bio-contrôle utilisant des mécanismes naturels. Techniques de lutte intégrée (lutte biologique directe et indirecte, méthodes physiques, etc.).

**Inscription sur la Fiche de candidature annexe à faire parvenir au Biocivam11 – 04.68.11.79.38**